



CONVENTION

Entre la Commune de LOCTUDY représentée par Mme Christine ZAMUNER, Maire, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2021 d'une part,

E t

Le Comité des Fêtes Animations Rencontre, Association régie par la loi de 1901, représentée par son Président, Mr Alain GUERIN, autorisé par décision du Conseil d'Administration d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule:

Le Comité des Fêtes FAR organise chaque année le Festival Rock in Loc. Ce festival est devenu un événement majeur des manifestations musicales de la Commune de Loctudy. Lors de sa 5ème édition, en 2017, il a rassemblé plus de 4000 personnes et depuis le succès ne s'est pas démenti. Le Comité des Fêtes FAR souhaite maintenir l'audience et la fréquentation du festival Rock in Loc dans les prochaines années.

Le positionnement sur la musique des années 1959- 1975 et la référence à l'histoire du rock en Pays Bigouden sont maintenus.

La montée en puissance du festival nécessitant des moyens supplémentaires, le comité des fêtes FAR a sollicité un accompagnement spécifique de la commune s'ajoutant à la subvention annuelle allouée pour le financement des diverses manifestations y compris le festival Rock in Loc.

Par délibération en date du 6 juillet 2018, le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention au terme de laquelle la commune accepte le principe de versement d'une subvention exceptionnelle pour couvrir le déficit du festival Rock In Loc jusqu'à un montant qui ne pourra pas dépasser 5000 € pour chaque édition.

Cette convention a pris fin le 31 décembre 2020.

L'association sollicite la reconduction de cette convention pour les trois prochaines éditions du festival Commune.

ARTICLE 1 :

La Commune de Loctudy octroie chaque année une subvention au Comité des Fêtes FAR pour contribuer au financement des manifestations qu'il organise pour l'animation de la commune. Le festival Rock in Loc fait partie de ces animations. Pour les années précédentes, la subvention allouée au Comité des Fêtes était d'un montant de 15 000 €.

ARTICLE 2 :

Le Comité des Fêtes FAR prévoit, pour 2021 et les prochaines années, une importante fréquentation au festival Rock in Loc et vise notamment plus de 7000 participants en 2022. Le plan d'action pour y parvenir mobilise des ressources supplémentaires. Le Comité des Fêtes maintient les principes de gratuité des entrées et celui d'une couverture des dépenses par les recettes propres du festival, mais souhaite bénéficier de la commune d'un soutien financier en cas de survenance d'un événement ou contexte défavorable (météo, interdictions administratives, ...).

ARTICLE 3 :

La Commune de Loctudy accepte le principe de versement d'une subvention exceptionnelle pour couvrir le déficit du festival Rock in Loc jusqu'à un montant qui ne pourra pas dépasser 5000 euros par édition.

ARTICLE 4:

Chaque année, le Comité des Fêtes FAR présente à la Commune de Loctudy son projet de festival Rock in Loc. Le Comité des Fêtes FAR s'engage à tenir un compte de résultats détaillé du festival. En cas de déficit, le Comité des Fêtes produit à la commune tous les justificatifs comptables. Le versement de la subvention exceptionnelle interviendra, sur décision du Conseil municipal qui en fixera le montant, au plus tard dans les 3 mois de la clôture des comptes du festival Rock in Loc et sous réserve de la fourniture de tous les justificatifs.

ARTICLE 5 : La présente convention prendra effet à compter de la date de la signature et se terminera le 31 décembre 2023

Fait à Loctudy, le

Pour le comité des Fêtes FAR

Le président,
Alain GUERIN

Pour la commune de Loctudy

Le Maire,
Christine ZAMUNER